

Facebook et Google échappent à une taxe suisse grâce à Trump

Condition pour les 15% Pour réduire ses droits de douane, Berne est prêt à épargner les géants du web. Une concession qui passe mal sous la Coupole.

Delphine Gasche Berne

Google, Amazon ou encore Facebook peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Berne n'a pas prévu de les taxer de sitôt. Voir pas du tout. La taxe sur le numérique fait partie des concessions que le Conseil fédéral est prêt à faire pour maintenir les droits de douane américains à 15%. Le gouvernement l'a confirmé lundi, en réponse à plusieurs questions d'élus. De quoi susciter les mécontentements, à gauche comme à droite.

«Renoncer d'emblée à une taxe numérique est décevant, dénonce Laurence Fehlmann Rielle (PS/GE), auteure d'un des textes. Les grandes plateformes s'enrichissent en utilisant les données des gens et grâce aux publicités en ligne. Or elles ne paient que très peu d'impôts en Suisse, contrairement aux entreprises locales. C'est une forme de concurrence déloyale.»

Pour la Genevoise, il serait normal que ces plateformes qui profitent de nos données reversent une partie de leurs bénéfices à l'Etat. «Ce serait d'ailleurs des recettes supplémentaires bienvenues qui permettraient de limiter le plan d'économies drastique exigé par le gouvernement.»

Raphaël Mahaim (Les Verts/VD) est encore plus remonté. «C'est une catastrophe! Cela tue dans l'oeuf toute réflexion sur une imposition des géants du numérique. Si la concession est inscrite dans l'accord de libre-échange avec les États-Unis, je ne suis même pas sûr qu'on puisse revenir dessus avec une initiative populaire.»

Les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) prennent une place toujours plus grande dans notre démocratie et notre société, poursuit le conseiller national. «Les faire participer aux coûts qu'ils engendrent était le minimum du minimum. Ce dé-

bat à venir a été escamoté par les négociations avec Donald Trump, devant qui on s'est tout simplement aplati.»

Taxe de surveillance en péril

Mais ce n'est pas tout. Le Vaudois craint que l'abandon de cette taxe ne mette également en péril le projet de loi de régulation des géants du numérique. Mis en consultation fin octobre par le Conseil fédéral, il prévoit une taxe de surveillance dont les grandes plateformes devraient s'acquitter.

Une taxe de surveillance? C'est quoi la différence avec une taxe sur le numérique? «On pourrait assimiler la taxe sur le numérique à un impôt qui va directement dans les caisses publiques, explique Raphaël Mahaim. La taxe de surveillance servirait seulement à couvrir les frais d'application de la loi. Si on adopte une loi visant à mieux réguler les plateformes, l'Ofcom devra contrôler qu'elle est respectée. Et ça a un coût. La taxe sur la surveillance permettra de couvrir ces frais. C'est un peu le concept du pollueur-payseur.»

Il est prévu que le Conseil fédéral fixe le montant de cette taxe que l'on peut également assimiler à une redevance. Elle ne devra toutefois pas excéder 0,05% des profits mondiaux des fournisseurs de plateformes de communication ou de moteurs de recherche. Ça peut constituer un petit pactole. Meta – qui exploite notamment Facebook, Instagram ou encore WhatsApp – enregistre des bénéfices annuels de plusieurs dizaines de milliards de dollars. Une simple règle de trois permet d'arriver à des dizaines de millions de taxes. Pas sûr toutefois que la surveillance des plateformes nécessite des montants aussi élevés.

Lundi, le Conseil fédéral a pourtant assuré que la régulation des plateformes ne fait pas l'objet des

négociations avec Washington. Les craintes de Raphaël Mahaim sont-elles superflues? «Comme Trump a fait de la non-taxation des GAFAM une priorité – car il a été élu grâce à eux –, j'imagine mal qu'il accepte une redevance, alors qu'il refuse une taxe sur le numérique. C'est jouer sur les mots.»

L'Autriche et la France taxent déjà les GAFAM

Même dans le camp libéral, l'abandon de la taxe sur le numérique fait des remous. «Je ne suis pas un partisan des taxes, tient à souligner Olivier Feller (PLR/VD). Mais cette concession – si elle devait se concrétiser à l'issue des négociations – m'interpelle.» Et le conseiller national de souligner que d'autres pays européens se sont déjà dotés de tels instruments, sans pour autant être pénalisés plus fortement par l'administration américaine.

mière. Et même à 10% pour la seconde, soit moins que nous.»

Le Vaudois regrette ce renoncement du Conseil fédéral, alors que d'autres pays comparables au nôtre sont allés plus loin, s'assurant ainsi des recettes fiscales supplémentaires. «C'est dommage de se priver de cet instrument. Au final, ce sont nos entreprises locales et les personnes physiques qui ne peuvent pas échapper à l'impôt qui sont pénalisées.»

Sidney Kamerzin (Le Centre/VS) se veut, lui, plus pragmatique. «On n'a jamais eu de projet concret pour introduire une taxe sur le numérique en Suisse.» Plusieurs tentatives ont en effet échoué sous la Coupole. «Je peux vivre avec cette concession si elle permet d'avoir des surtaxes raisonnables. La priorité, c'est de permettre à notre économie et notre industrie d'exportation de rester compétitives face à la concurrence.»

«Se coordonner avec l'UE»

Le député estime en outre que la Suisse ne doit pas faire cavalier seul sur la question. «Il faut se coordonner avec l'UE. Or elle n'est elle-même pas unie.» Pas question, à ses yeux, de recrisper la situation avec les États-Unis pour une mesure qui n'est ni urgente ni indispensable. Et pour la taxe de surveillance? «Il ne faut pas se coucher complètement devant Donald Trump. Mais il ne faut pas non plus se le mettre à dos.» Sidney Kamerzin propose donc d'attendre de voir ce qu'il ressort concrètement des négociations avant de crier au loup.

Ces dernières devraient d'ailleurs commencer sous peu. Les commissions de politique extérieure se réunissent ces prochains jours pour valider le mandat de négociation du Conseil fédéral. Tout devrait ensuite s'enchaîner rapidement, Donald Trump n'aimant pas attendre.

«C'est une catastrophe! Cela tue dans l'oeuf toute réflexion sur une imposition des géants du numérique.»

Raphaël Mahaim

Conseiller national (Les Verts/VD)

«L'Autriche et la Grande-Bretagne – sans parler de la France, qui est un pays historiquement étatiste – taxent les GAFAM, et pourtant elles ne sont pas plus surtaxées que nous, poursuit Olivier Feller. Les droits de douane américains s'élèvent à 15%, comme chez nous tout prochainement, pour la pre-